

39.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter l'offre de la "Ross Realty Co." de céder certaines rues à la Cité.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que la Règle 102a des Règles du Conseil soit suspendue, afin de permettre la présentation des trois rapports ci-dessus, et que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

40.—De la Commission Spéciale, souscrivant au rapport du Bureau des Commissaires au sujet de la demande du C. P. R., à l'effet de poser une troisième voie à travers l'avenue Papineau.

Sur proposition de M. l'échevin MARCIL, appuyée par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

MOTIONS.

41.—M. l'échevin MARCIL, appuyé par M. l'échevin MONAHAN,

Propose: Attendu que MM. Hénault & Heffernan ont obtenu un contrat pour la construction d'environ mille (1000) pieds linéaires de trottoirs en ciment sur l'avenue Oxford entre la rue Sherbrooke et la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien dans le quartier Notre-Dame de Grâce;

Attendu que sur ladite partie de rue il n'y a encore aucune maison de construite;

Qu'il soit résolu que MM. les Commissaires soient autorisés de donner instructions auxdits Hénault & Heffernan de poser ledit trottoir sur le côté ouest de l'avenue Marcil, en face des maisons érigées près de la rue Sherbrooke et la balance sur le côté est de l'avenue Mayfair comme continuation du présent trottoir jusqu'à l'avenue des Pins et la balance des mille pieds ci-dessus mentionnés, sur le côté ouest de l'avenue Mayfair, au nord de l'avenue des Pins, pourvu que lesdits Hénault & Heffernan consentent, par écrit, audit changement sans charges additionnelles.

42.—Sur proposition de M. l'échevin MAYRAND, appuyée par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: Qu'un congé de deux mois soit accordé à M. l'échevin Tétreau.

43.—Sur proposition de M. l'échevin ROUX, appuyée par M. l'échevin DRUMMOND, il est

Résolu: Qu'une Commission Spéciale, composée de MM. les échevins Dandurand, Mayrand, L. A. Lapointe, le poseur et le secondé soit nommée avec instruction de comparaître devant la Commission des Chemins de Fer et de s'opposer à la demande faite par la Compagnie de Chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, pour la fermeture de la rue Masson.

INTERPELLATIONS.

44.—Les questions suivantes sont posées au Bureau des Commissaires par

(a) M. l'échevin Bastien demande si c'est l'intention de MM. les Commissaires de construire certain trottoir en bois;

(b) M. l'échevin Carter demande que des mesures soient prises pour que soient construits un ou plusieurs chalets de nécessité dans la Ville;

(c) M. l'échevin Lussier attire l'attention de MM. les Commissaires sur le fait que l'on macadamise le Bois de Boulogne, et que les tuyaux d'eau n'ont pas encore été posés dans une certaine partie de ladite avenue.

ORDRE DU JOUR.

45.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de nommer un Commissaire d'Ecole, en remplacement de M. l'ex-échevin Stearns,

M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin McMAHON,

Propose: Attendu que le délai fixé pour la nomination par ce Conseil d'un Commissaire d'Ecole en remplacement de M. l'ex-échevin Stearns, dans le Bureau de la Commission des Ecoles Protestantes, est expiré, et que, vu le fait

39.—From Board of Commissioners, to accept the offer of the Ross Realty Co. to cede certain streets to the City.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Rule 102a of the Rules of Council be suspended in order to allow the presentation of the three above reports, and that said reports be received and adopted.

40.—From Special Committee, concerning a report of the Board of Commissioners in connection with the application of the C. P. R. Co. to lay a third track across Papineau avenue.

On motion of Ald. MARCIL, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

MOTIONS.

Ald. MARCIL moved, seconded by Ald. MONAHAN.

41.—Whereas Messrs. Hénault & Heffernan were awarded a contract for the laying of about 1,000 lineal feet of cement sidewalks on Oxford street, between Sherbrooke street and the C.P.R. tracks, in Notre-Dame de Grâce ward.

WHEREAS, on the said part of street, no house has yet been erected; and it was

Resolved: That the Commissioners be authorized to instruct the said Hénault & Heffernan to lay the said sidewalks on the west side of Marcil avenue, opposite the houses erected near Sherbrooke street, and the balance on the east side of Mayfair avenue, as a continuation of the existing sidewalk as far as Pine avenue, and the balance of 1,000 feet above mentioned on the west side of Mayfair avenue, north of Pine avenue, provided that the said Hénault & Heffernan consent, in writing, to the above change without any extra charge.

42.—On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That two months leave of absence be granted to Ald. Tétreau.

43.—On motion of Ald. ROUX, seconded by Ald. DRUMMOND, it was

Resolved: That a Special Committee, composed of Ald. Dandurand, Mayrand, L. A. Lapointe, the mover and the seconded be appointed to appear before the Board of Railway Commissioners and oppose the application made by the Lachine, Jacques-Cartier & Maisonneuve Ry. Co. to close Masson street.

QUESTION PUT BY MEMBERS.

44.—The following questions were put to the Board of Commissioners, by

(a) Ald. Bastien asking if it is the intention of the Commissioners to vote an appropriation to construct a wooden sidewalk;

(b) Ald. Carter, asking that steps be taken to construct one or more public lavatories in the City;

(c) Ald. Lussier drawing the attention of the Commissioners on the fact that Bois de Boulogne avenue is being macadamized, and that water pipes have not yet been laid on a certain portion of said avenue.

ORDER OF THE DAY.

45.—The order of the day being read to appoint a School Commissioner in succession to ex-Ald. Stearns.

Moved by Ald. WARD, seconded by Ald. McMAHON,

INASMUCH as the delay fixed by law for the appointment by this Council, of a School Commissioner to replace ex-Ald. Stearns in the Protestant Board of School Commissioners, is expired and in view of the fact that the City Attorney has declared that said appointment must